



Mardi 17 mars 2020,

COVID-19, Information loyers

Madame, Monsieur,

Suite à l'allocution du Président de la République hier soir, certains locataires de l'OMh du Grand Nancy ont téléphoné à l'accueil pour savoir s'ils pouvaient suspendre le paiement de leur loyer.

Il est essentiel de rappeler que la mesure suspensive de paiement ne s'applique **qu'aux entreprises, et sous conditions.**

En aucun cas les particuliers ne doivent se mettre en défaut de paiement de leur loyer d'habitation.

Merci de votre coopération,

Frédéric RICHARD
Directeur Général de l'OMh du Grand Nancy



Correspondance CS 95418 - 54054 Nancy Cedex

Siège social 32 rue Saint-Léon - Nancy / Tél. 03 83 85 70 80 / Fax 03 83 85 70 91

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

Siret 400 974 242 00069 - RCS Nancy - Code APE 6820 A - N° de TVA intracommunautaire FR 21 400 974 242